

Informations pour les personnes qui ont été placées en isolement ou en quarantaine

La plupart des personnes atteintes du coronavirus (Covid-19) ont seulement de légers symptômes, mais certaines peuvent être très malades, voire même mourir dans le pire des cas. C'est la raison pour laquelle nous essayons de limiter la propagation du virus dans la population.

Afin d'empêcher toute contamination, les personnes qui ont attrapé le coronavirus doivent s'isoler complètement des autres personnes. Les personnes suspectées d'être infectées doivent se mettre en quarantaine.

L'isolement et la quarantaine ne sont pas facultatifs. Si le médecin ou votre commune de résidence vous demande de vous mettre en quarantaine ou en isolement, vous devez respecter les règles et les conseils à cet égard. Si vous ne le faites pas, vous êtes passible d'amendes ou d'une peine de prison. On peut aussi vous demander de rester chez vous sans que cela soit imposé par la loi.

Qu'est-ce qu'un isolement ?

Si vous avez le coronavirus, il vous sera demandé de vous isoler. Cela signifie que vous ne devez pas être à proximité des autres, même des personnes avec lesquelles vous habitez. Vous devez rester seul dans une pièce, y manger et, de préférence, ne pas partager de salle de bains, de WC ou de cuisine avec d'autres. Vous ne pouvez pas sortir. Les jeunes enfants ou les personnes ayant besoin de soins de santé doivent recevoir les soins habituels.

Si vous ne disposez pas d'un lieu approprié pour un isolement, la commune doit vous aider à vous en procurer un.

L'isolement dure jusqu'à ce que le médecin vous dise que vous ne pouvez plus contaminer les autres. Contactez le médecin ou les urgences médicales (au 116 117) si vous vous sentez très malade ou avez besoin d'une assistance médicale. Certaines personnes sont tellement malades qu'elles doivent être hospitalisées. Ceci est décidé par le médecin.

Si vous apprenez que vous avez le coronavirus, la commune vous téléphonera afin d'effectuer ce qu'on appelle un « traçage de contamination ». Ce traçage est important pour parvenir à stopper la propagation du virus. Toutes les personnes avec lesquelles vous habitez et tous ceux avec lesquels vous avez été en contact rapproché ces derniers temps doivent alors être mis en quarantaine.

La commune a une obligation de confidentialité. Il est important que vous vous compreniez avec la commune. N'hésitez donc pas à faire part de vos questions. Vous pouvez demander un interprète si vous avez du mal à comprendre la langue. L'interprète est gratuit.

Til deg som har fått beskjed om å være hjemme i isolasjon eller karantene

Språk: Fransk

Opprettet: 03/2020 Oppdatert: 02.07.21

Qu'est-ce qu'une quarantaine ?

Si vous apprenez que vous avez été exposé au virus, vous devez être placé en quarantaine. Ceci s'applique également lors de votre arrivée en Norvège en provenance de la plupart des autres pays. La quarantaine signifie que vous devez rester à bonne distance de tout le monde, même des personnes de votre ménage. Il peut y avoir une exception pour les jeunes enfants et les personnes ayant besoin de soins de santé, qui doivent recevoir les soins habituels.

Lors de leur arrivée en Norvège, la plupart des personnes doivent passer quelques jours dans un hôtel de quarantaine, qu'elles doivent payer elles-mêmes. Si vous allez effectuer la quarantaine chez vous, vous devez de préférence avoir une chambre individuelle et ne pas utiliser de pièce commune en cas de présence d'autres personnes. Si ceci n'est pas possible dans votre logement, il peut vous être proposé de rester dans un autre lieu, par exemple dans un hôtel de quarantaine.

Vous ne devez pas aller à l'école, au travail ni participer à d'autres activités.

Vous ne pouvez pas non plus prendre les transports en commun (autobus, tramway, métro, train, avion ou ferry).

Vous pouvez sortir seul faire une promenade, mais en gardant une distance de 2 mètres avec les autres.

Vous devez demander à d'autres personnes de faire vos courses ou bien commander des produits qui vous sont livrés. Si vous êtes absolument obligé d'effectuer des achats indispensables de nourriture ou de médicaments, vous pouvez le faire, à condition de garder vos distances et de porter un masque.

Vous devez vous faire tester à la fois au début de la quarantaine et avant qu'elle prenne fin, et dès l'apparition de symptômes de coronavirus. Le test de coronavirus est alors gratuit. Si vous développez des symptômes de coronavirus pendant votre quarantaine, il est probable que vous ayez été contaminé. Vous devez alors vous mettre en isolement jusqu'à ce que vous ayez reçu le résultat du test. Contactez le médecin si vous tombez malade ou avez besoin d'assistance médicale en attendant le résultat du test.

La quarantaine dure normalement 10 jours à compter de votre arrivée en Norvège ou de votre dernière exposition au virus. En cas de résultat négatif au test effectué au plus tôt 7 jours après votre arrivée ou votre exposition au virus, et d'absence de symptômes, la quarantaine est terminée.

Restez informé !

Les autorités demandent à tous ceux qui résident en Norvège de lire les recommandations et les informations importantes sur le coronavirus sur www.fhi.no et www.helsenorge.no. Les recommandations changent souvent. Les informations sont disponibles en plusieurs langues. Les recommandations peuvent être différentes d'une commune à l'autre. Il est donc important de vous tenir informé de l'évolution des règles applicables dans votre commune. Si vous avez du mal à comprendre les informations, nous vous invitons à demander de l'aide à quelqu'un pour vous traduire les informations.